

TAUX

FDL

2025



FINANCES PUBLIQUES

EPCI :

777 ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBER

DEPARTEMENT :

66

TRÉSORERIE OU SGC :

SGC D'ARGELES SUR MER

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	113 198 714	2,00		115 960 000	2 319 200	2,00	2 319 200
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 772 599	2,17		1 791 000	38 865	2,17	38 865
Taxe d'habitation additionnelle	56 821 746	9,94		54 210 000	5 388 474	9,94	5 388 474
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	18 221 067	31,21		18 650 000	5 820 665	32,60	6 079 900
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					7 746 539	Total	13 826 439
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>				5 820 665		
Total des CFE unique, de zone et éolienne					5 820 665		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle	7 746 539	=	
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2025,
cochez la case ☐

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	1,43	0	0	
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
12 877 256	429 424	876 986	126 720	860 951	0	-8 989 121	6 182 216

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
13 826 439		6 182 216		20 008 655

À PERPIGNAN
Le 19 MARS 2025Pour la Direction des Finances publiques,
XAVIER DENYÀ Argeles sur Mer
Le 09/04/2025

Pour le Groupement

À
Le
Pour la Préfecture,Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250407-DL2025-0084-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS			2. BASES EXONÉRÉES			4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER		
Taxe foncière bâtie :			Taxe foncière bâtie :			a. Éoliennes et hydroliennes		0
a. Personnes de condition modeste		0	a. Par le conseil communautaire		1 687	b. Centrales électriques		0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		3	b. Par la loi		2 376 311	c. Centrales photovoltaïques		170 476
c. Locaux industriels		19 680	Taxe foncière non bâtie :			d. Centrales hydrauliques		0
d. Logements sociaux		1 477	a. Par le conseil communautaire		4	e. Transformateurs électriques		49 242
Taxe foncière non bâtie			b. Par la loi (terres agricoles)		357 256	f. Stations radioélectriques		208 919
Taxe d'habitation :			c. Par la loi (autres)		0	g. Installations gazières et autres		787
a. Dotation pour perte de THLV		0	Cotisation foncière des entreprises :			5. RÉFORMES FISCALES		
b. Mayotte		>>>	a. Par le conseil communautaire		0	a. TVA prév. (compensation TH)		10 587 073
Cotisation foncière des entreprises :			b. Par la loi		2 813 502	b. TVA prév. (comp. CVAE)		2 290 183
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire		257	3. BASES DE TAXE D'HABITATION			c. DTCE (Métropole de Lyon)		>>>
b. Base minimum		306 064	a. Résidences secondaires et assimilées		54 210 000	6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		
c. Locaux industriels		520 800	b. Logements vacants soumis à la THLV		0	a. 75% moyenne nationale		6,73
d. Autres allocations		12 670	c. Bases dégreévées hors locaux vacants		3 175 098	b. Taux maximum		>>>
			d. Bases dégreévées locaux vacants		0			
7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES			7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE					
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS			a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national					26,86
	CFE unique ou de zone	CFE éolienne	b. Taux plafond de 2025					53,72
Taux maximum :			7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE					
a. De droit commun	31,17	>>>	Taux moyens des taxes foncières de 2024 :			CFE unique/de zone	CFE éolienne	
b. Dérogatoire	31,21	>>>	a. au niveau national				>>>	
c. Avec rattrapage		>>>	b. au niveau de l'EPCI				>>>	
d. Avec capitalisation	32,60	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale			>>>	>>>	
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>	8. DIMINUTION SANS LIEN					
Taux moyens pondérés :			Année antérieure à 2025 au titre de laquelle... :					
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,13	>>>	a. ...la diminution sans lien a été appliquée					
b. En cas de changement de périmètre		>>>	b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés					
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES			Taux moyens de référence au niveau national :					
a. Taxe foncière bâtie	0,998831	>>>	a. Taxe foncière bâtie					39,74
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	0,998835	>>>	b. Taxe foncière non bâtie					51,08